

**Institut des Sœurs de Notre-Dame
Section secondaire**

Rue de Veeweyde, 40
1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 04 41
Fax : 02 526 13 29
www.isnd.be



Année scolaire 2014-2015

**Bulletin d'information n° 5
du mercredi 27 mai 2015**

Éd. resp. : Anne-Marie Scohier (amscohier@isnd.be)

Nos bulletins d'information sont consultables sur notre site www.isnd.be.

Ils peuvent également vous parvenir dans votre boîte aux lettres électronique via une liste de diffusion ;
la prise d'abonnement peut se faire à l'adresse suivante : www.isnd.be/cms/bull-dinformation

Sommaire

1. Réinscription pour 2015-2016 : talon à remettre
2. Ephémérides de juin
3. Organisation de la fin du trimestre
4. Conservation des archives
5. Talons à remettre

1. Réinscription de nos élèves

L'inscription de nos élèves pour l'année 2015-2016 se fait en même temps que la remise du bulletin le **vendredi 26 juin**. **C'est pourquoi il est impératif que parents et élèves se présentent ensemble à l'ISND ce jour-là.**

Si vous avez encore des hésitations quant à l'option à choisir, merci de le signaler au titulaire, qui remettra alors la fiche d'inscription à la direction. Nous nous tenons à votre disposition, avec le PMS, pour vous aider dans votre réflexion. La place de votre enfant est assurée jusqu'au **30 juin**.

Le 1er juillet, nous répondrons aux demandes d'élèves venant de l'extérieur.

2. Ephémérides du 3^e trimestre

<p>29, 30 mai à 20h et 31 mai à 15h Lundi 8 juin Du mardi 9 au jeudi 18 juin Du lundi 15 au vendredi 19 juin</p>	<p>Pièce de théâtre des professeurs : La voiture électrique Cours suspendus à 14.30 de la 3^e à la 6^e / Epreuve de qualification en 5 E, 6E Examens de la 3^e à la 6^e Examens au 1^{er} degré / CEB en 1^e et 2^e Différenciée</p>
<p>Du vendredi 19 au jeudi 25 juin Le mercredi 24 juin à 19h00 Le jeudi 25 juin à 19h00</p>	<p>Délibérations Proclamation des Rhétos et remise de l'attestation de réussite Proclamation des CEB / CE1D</p>
<p>Vendredi 26 juin 2015* à partir de 13h</p>	<p>Remise des bulletins. La présence de tous les élèves et de leurs parents est obligatoire.* Pour les 6^e, signature des diplômes auprès du titulaire</p>
<p>Lundi 29 juin * de 9h à 12h Mardi 30 juin dès 8h15</p>	<p>Rencontre parents/professeurs de branche et introduction des recours éventuels (cf. procédure ci-dessous) Conseils de recours</p>
<p>Les vacances d'été débutent le mercredi 1er juillet 2015</p>	

*** Merci de bloquer ces dates essentielles par rapport au suivi de la scolarité de votre enfant. Nous ne pouvons pas assumer les départs anticipés en vacances.**

3. Organisation de la fin du trimestre

Selon l'année dans laquelle votre enfant se trouve, le calendrier des examens est établi comme suit:

1. En 1C

Jeudi 11 juin	1-2 ^e h latin , puis cours
Vendredi 12	1-2 ^e h religion , puis cours
Lundi 15	Sciences (2h)
Mardi 16	Néerlandais (2h)
Mercredi 17	Edm (2h)
Jeudi 18	Math (4h)

2. En 1D/2D:

Jusqu'au vendredi 12/06 : cours normaux

Du lundi 15/06 au vendredi 19/06 : **CEB** le matin ; les élèves rentrent **étudier** à la maison l'après-midi.

Mercredi 17/06 : matinée de révision à l'école.

3. En 2C/S:

Mardi 9	Cours 2A-C :CE1D NL immersion (2h)
Mercredi 10	1-2 ^e h religion puis cours
Jeudi 11	1-2 ^e OB : latin / socio eco puis cours 5-7 ^e CE1D NL Oral + cours
Vendredi 12	1-7 ^e CE1D NL Oral + cours
Lundi 15	CE1D Math (4h)
Mardi 16	CE1D FR (4h)
Mercredi 17	CE1D sciences (3h)
Jeudi 18	CE1D NL (3h)
Vendredi 19	CE1D edm (2h)

4. De la 3^e à la 6^e année

Pour les élèves de 3^e, les cours se déroulent normalement jusqu'au vendredi 7 juin à 16.25.

La session d'examens se déroule du **mardi 9/06 au jeudi 18/06**. Les examens se déroulent selon l'horaire remis aux élèves et disponible sur <http://www.isnd.be/cms/index.php> .

5. Etude surveillée

Durant la session d'examens, **une étude surveillée** est organisée, en matinée, et durant l'après-midi du lundi 15, mardi 16 (élèves de 1^e et 2^e) et jeudi 18 (2^e uniquement). Nous demandons à **tous** les parents des élèves de 1^e-2^e de compléter le talon en dernière page. Les élèves de 3^e ou 4^e qui souhaitent étudier à l'école en feront la demande écrite auprès de Mme Dewolf.

Communication des résultats

En 6^e, les résultats seront proclamés **le mercredi 24 juin à 19 h 00**, dans les locaux de l'Institut, en présence des parents. La présence des élèves est indispensable le 24 pour la signature des diplômes.

En 1^e et 2^e différenciée (CEB) et en 2^e (CE1D), la proclamation se fera le **jeudi 25 juin à 19h00**.

Pour les élèves, la tenue de ville est de rigueur. Seuls les élèves proclamés sont invités. La proclamation sera suivie du traditionnel verre de l'amitié réunissant élèves, parents et professeurs.

Les **bulletins de la 1^e à la 6^e** seront remis, sur rendez-vous, le **vendredi 26 juin à partir de 13 h**. **Les élèves mineurs doivent être accompagnés d'un des parents** ou, à défaut, d'un membre majeur de la famille mandaté par les parents (voir talon en dernière page). **La présence de l'élève est indispensable** (il ne peut y avoir de départ en vacances anticipé !). Le planning des rendez-vous sera établi et communiqué par les titulaires.

L'équipe du centre PMS qui travaille en partenariat avec l'école sera présente. **Si vous souhaitez un rendez-vous, n'hésitez pas à prendre contact au n° 02 526 13 25.**

La communication des décisions des Conseils de Classe de Juin 2015 se fera uniquement par courrier électronique individuel à l'adresse mail personnelle scolaire de chaque élève, après la délibération.

L'information disponible sera « réussite », « Echec » ou « restriction avec accès en... ».

Cette adresse est de la forme pnom1234@isnd-edu.be ou pnom1234@loostic.be, selon les classes. Aucune autre adresse ne sera utilisée. Il ne sera procédé à aucun affichage des résultats avant la remise des bulletins. Il n'y aura plus non plus d'appels téléphoniques. Les informations complémentaires vous seront communiquées lors de la réception du bulletin le 26 juin.

Adresse électronique

En début d'année scolaire, chaque élève a reçu les paramètres confidentiels pour l'utilisation de cette adresse et a été encouragé à l'utiliser dans de nombreux cours.

Les élèves qui n'auraient pas suffisamment pratiqué l'utilisation du courrier électronique durant l'année scolaire sont invités à visiter la page <http://isnd.be/eleve> de notre site web où ils trouveront l'accès à leurs mails et aux explications suffisantes sous forme de vidéos. Ils sont encouragés à s'exercer à l'envoi et à la réception de courrier électronique.

Attention, la messagerie sur la plate-forme Claroline-Connect ne donne pas accès aux mails et ne recevra pas les informations des décisions des Conseils de Classe.

La direction se tiendra à la disposition des parents le vendredi 26 juin de 14 h à 19 h ainsi que le lundi 29 juin de 9 h à 12 h.

Introduction des recours

Les **parents** de l'élève mineur ou l'élève **majeur** peuvent introduire un recours contre la décision du conseil de classe **jusqu'au lundi 29 juin à 15 h**. Ces recours ne peuvent pas concerner des décisions d'AOA ou d'ajournement. Les demandes de recours **doivent être notifiées à la direction par écrit et être remises en mains propres contre accusé de réception au parloir, où une permanence sera assurée le 26 après-midi et le 29 jusqu'à 15h**. Ces demandes doivent indiquer clairement les arguments qui fondent le recours (on ne peut pas cependant invoquer la situation d'un autre élève).

Le résultat des recours sera communiqué par téléphone aux parents le mardi 30 juin à partir de 16 h.

Un courrier postal suivra.

4. Conservation des archives (Pour tous les degrés)

Archives conservées par l'école	Archives conservées par l'élève et sous sa responsabilité
- copie des questionnaires d'examens - copie de la dernière page du bulletin - examens	- journaux de classe - notes de cours - interrogations et travaux

5. Talons à remettre pour le 2 juin



TALON A REMETTRE A L'EDUCATEUR DE NIVEAU (élèves de 1-2)

Pour le 2 juin 2015

M Mme ,

parents de (nom de l'élève + classe),

inscrivent leur enfant à **l'étude surveillée** :

- le matin selon l'horaire d'examen
- l'après-midi de 12:50 à 15:35 (lundi 15 juin, mardi 16 pour les 1^e et 2^e, + jeudi 18 pour les 2e)

autorisent leur enfant à quitter l'école après son examen

Signature des parents



TALON A REMETTRE AU TITULAIRE DE CLASSE (élèves 1-2-3-4-5-6)

Pour le 2 juin 2015

M Mme ,

parents de (nom de l'élève + classe),

- accompagneront leur enfant **lors de la remise des bulletins et de la réinscription le 26 juin.**
- mandatent (nom) pour les remplacer

Signature des parents